

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE N° 2025-00001

Le soussigné donne avis public qu'il y aura une séance ordinaire du conseil municipal le **mardi 6 mai 2025, à 19h00**, à la salle du conseil située au 245, chemin Picard, à Shefford. Au cours de cette séance, le conseil statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

Nature et effets

- La demande de dérogation mineure a pour but de régulariser l'implantation d'un bâtiment principal existant avec une marge de recul arrière de 2,96 mètres (9,71 pieds) au lieu des 15 mètres (49,21 pieds) demandés par la réglementation, soit une différence de 12,04 mètres (39,50 pieds).

La réglementation en vigueur

- Le Règlement de zonage numéro 2016-532 stipule, à l'article 4.3.2, grille d), dans la section « Grille des normes relatives à l'implantation et aux dimensions des bâtiments par zone », que le bâtiment principal doit respecter la marge de recul arrière, soit une distance de 15 mètres (49,21 pieds) pour la zone M-5.

Identification du site concerné

La propriété visée par la demande de dérogation mineure se situe sur le lot 2 593 404, cadastre du Québec, sise au 4, rue Arès, dans la zone M-5.

Commentaires

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande en se présentant à la séance du conseil municipal qui aura lieu le 6 mai 2025, à compter de 19h00, au 245 chemin Picard, à Shefford.

Fait à Shefford, le 8 avril 2025

Le directeur général et greffier-trésorier,

(signé)

James L. Lacroix